

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 12 avril 2021 à 20h50 par voie de vidéoconférence.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbaux du 1^{er} et du 15 mars 2021
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Rapport financier – 1^{er} trimestre
 - 4.3 Transfert de sommes d'immobilisations
5. Réponse aux questions du public envoyées précédemment
6. Dépôt de document
 - 6.1 La Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne
 - 6.2 Bureau régional de prévention des incendies – Avis d'inspection des bâtiments municipaux
 - 6.3 Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités 2021
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Fabrique St-Michel de Rougemont – Demande de nettoyage de la cour d'église
 - 7.2 APEH-RVM – Demande de commandite
 - 7.3 CDC Haut-Richelieu/Rouville – Adhésion 2021-2022
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du règlement n° 2020-291 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 305 au détriment de la zone 204
 - 8.2 Adoption du règlement no. 2020-292 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme
 - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-302 modifiant le règlement no. 2021-301 décrétant un emprunt de 100 000 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité aux fins de financement des travaux d'aménagement du nouveau puits PP-16-01
 - 8.4 Annulation du processus d'adoption des règlements 2021-296 et 2021-297
9. Administration et greffe
 - 9.1 Travaux électriques pour installation de la génératrice permanente
 - 9.2 Mise à niveau des postes informatiques
10. Ressources humaines
 - 10.1 Embauche permanente du coordonnateur des travaux publics
 - 10.2 Démission d'un pompier à temps partiel
11. Loisirs
 - 11.1 Frais d'inscription pour la saison de soccer 2021
 - 11.2 Coûts du camp de jour estival 2021
12. Urbanisme
 - 12.1 Demande d'exclusion à la CPTAQ – 1 716 290
 - 12.2 Demande de dérogation mineure - 500, route 112 - enseigne
 - 12.3 Demande de PIIA – 1125, rue Principale – Agrandissement d'un bâtiment principal

13. Incendie

13.1 Rapport d'activités annuelles de l'an 8 du Schéma de couverture de risques incendie

14. Eau potable / Eaux usées

14.1 Nettoyage du puits Vadnais II

14.2 Inspection des borne-fontaine

15. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité

16. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Éric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h50. Le conseil municipal siège à huis clos en vertu des décrets 177-2021 et 388-2021 du gouvernement du Québec.

Sont présents : Monsieur Michel Arseneault, maire
Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
formant quorum.

Sont absents : Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

21-04-4169

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter l'ordre du jour. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 4

Vote contre :

21-04-4170

Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et 15 mars 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et celui de la séance extraordinaire du 15 mars 2021, tels que rédigés.

Vote pour : 4

Vote contre :

21-04-4171

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 12 avril 2021 au montant de 193 355.38 \$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 12 avril 2021 pour un montant total de 102 963.03 \$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;

- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 28 février 2021 au 10 avril 2021 au montant de 50 685.93 \$.
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 4

Vote contre :

Rapport financier – 1^{er} trimestre

La directrice générale dépose le rapport trimestriel pour les trois premiers mois de l'année en cours. Celui-ci sera disponible sur le site internet pour le public.

21-04-4172

Transfert de sommes d'immobilisations

CONSIDÉRANT QUE les immobilisations prévues au poste d'immobilisations « Sécurité publique » sont plus onéreuses que prévu, notamment pour l'achat de la génératrice permanente et les travaux électriques reliés à l'installation de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait prévue, lors de l'adoption du budget 2021, une somme de 25 000\$ en immobilisations « Aménagement » pour le remplacement de lampadaires municipaux mais que ce remplacement peut être reporté à une année ultérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de procéder à un transfert de 20 000\$ du poste « Aménagement » (03.310.00.002) au poste « Sécurité publique » (03.310.00.003).

Vote pour :4

Vote contre :

Question envoyée par le public.

Le conseil n'a reçu aucune question du public.

La Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne

La directrice générale dépose la lettre de La Mutuelle des Municipalités du Québec qui confirme le versement à la Municipalité d'une ristourne de 2461\$ suite à l'exercice financier 2020.

Bureau régional de prévention des incendies – Avis d'inspection des bâtiments municipaux

La directrice générale dépose au conseil les avis émis par le Bureau régionale de prévention des incendies en lien avec les visites réalisées dans les bâtiments municipaux.

Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités 2021

Les membres du conseil ainsi que la directrice générale dépose leur « Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités » pour l'année 2021.

21-04-4173

Fabrique St-Michel de Rougemont – Demande de nettoyage de la cour d'église

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique St-Michel-de-Rougemont adresse au conseil municipal, une demande afin que la municipalité procède au nettoyage de la cour d'église lors du nettoyage des rues de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'accepter la demande de la Fabrique St-Michel de Rougemont.

Vote pour : 4

Vote contre :

21-04-4174

APEH-RVM – Demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska adresse au conseil municipal, une demande de commandite;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska aide à améliorer la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'acheter une annonce dans le journal « Parent'hèse » au montant de 100.00\$ et en contrepartie, l'APEH s'engage à respecter le type de publicité associé au montant tel que décrit dans la demande de commandite.

Vote contre :

CDC Haut-Richelieu/Bouville – Adhésion 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la CDC HRR a pour mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adhérer au regroupement de la CDC HRR à titre de « membre soutien » pour un montant annuel de 100\$.

Vote contre :

Adoption du règlement n° 2020-291 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 305 au détriment de la zone 204

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a reçu une demande afin de modifier les limites de la zone 305 afin d'inclure tout le lot 1 715 379 dans la zone:

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été suivie, à savoir, un avis de motion dûment donné le 5 octobre 2020, l'adoption d'un premier projet de règlement le 5 octobre 2020, et la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés le 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire et n'a reçu aucune demande;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le présent règlement numéro 2020-291 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 305 au détriment de la zone 204 tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 4

Vote contre :

21-04-4177

Adoption du règlement no. 2020-292 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement constituant le plan d'urbanisme municipal afin d'identifier, notamment, les orientations d'aménagement et les affectations du sol pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été suivie, à savoir, un avis de motion dûment donné le 5 octobre 2020, l'adoption d'un premier projet de règlement le 5 octobre 2020, et la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés le 1^{er} mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire et n'a reçu aucune demande;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le présent règlement numéro 2020-292 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 4

Vote contre :

21-04-4178

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-302 modifiant le règlement no. 2021-301 décrétant un emprunt de 100 000 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité aux fins de financement des travaux d'aménagement du nouveau puits PP-16-01

Monsieur Jeannot Alix, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2021-302 modifiant le règlement no. 2021-301 décrétant un emprunt de 100 000 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité aux fins de financement des travaux d'aménagement du nouveau puits PP-16-01 qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2021-302 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement seront rendus disponible sur le site internet de la municipalité.

21-04-4179

Annulation du processus d'adoption des règlements 2021-296 et 2021-297

CONSIDÉRANT QUE que le conseil a donné un avis de motion et adopté un premier projet de règlement pour les règlements 2021-296 et 2021-297;

CONSIDÉRANT QU' administrativement et pour la compréhension des citoyens, il est plus simple d'annuler les processus d'adoption des règlements 296 et 297 et le processus du début lorsque le projet sera plus avancé;

Travaux électriques pour installation de la génératrice permanente
 CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'achat d'une génératrice permanente afin de répondre au Plan de mesures d'urgence (résolution no. 21-03-4160);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de prix auprès de deux électriciens certifiés;

Mise à niveau des postes informatiques
 CONSIDÉRANT QU' afin de contrer les problèmes informatiques des employés municipaux, notamment lors de l'envoi de courriel, une migration d'Office 365 vers la version « Premium » est nécessaire;

Embauche permanente du coordonnateur des travaux publics
 CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur des travaux publics est entré en
 fonction le 21 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'embaucher de façon permanente, Monsieur Jean-François Bienvenue au poste de coordonnateur des travaux publics. Les conditions d'embauche ainsi que les conditions salariales sont définies de manière plus complète à l'intérieur du contrat de travail de l'employé.

Vote pour : 4 Vote contre :

Le conseil prend acte de la démission de M. Robert Bernatchez au poste de pompier à temps partiel.

21-04-4183

Frais d'inscription pour la saison de soccer 2021

CONSIDÉRANT QUE compte tenu du contexte actuel de pandémie, trois scénarios ont été élaboré afin de permettre aux jeunes et moins jeunes de profiter d'une saison de soccer;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les coûts pour chacun des scénarios;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter les coûts suivants :

CATÉGORIE	NÉ ENTRE LE... ET	SCÉNARIO 1	SCÉNARIOS 2 ET 3
NOVICE	1 ^{er} octobre 2014	45.00\$	35.00\$
	30 septembre 2016		
ATOME	1 ^{er} octobre 2012	65.00\$	55.00\$
	30 septembre 2014		
MOUSTIQUE	1 ^{er} octobre 2010	65.00\$	55.00\$
	30 septembre 2012		
PEE-WEE	1 ^{er} octobre 2007	65.00\$	55.00\$
	30 septembre 2010		
BANTAM GARS	1 ^{er} octobre 2004	75.00\$	55.00\$
	30 septembre 2007		
BANTAM FILLES	1 ^{er} octobre 2003	75.00\$	65.00\$
	30 septembre 2007		
ADULTES	18 ans et +	75.00\$	65.00\$

Vote pour : 4

Vote contre :

21-04-4184

Coûts du camp de jour estival 2021

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité organisera un camp de jour durant la saison estivale, soit du 28 juin au 20 août 2021 (8 semaines);

CONSIDÉRANT QUE compte tenu du contexte actuel de pandémie, le camp de jour n'offrira pas de service de garde mais sera ouvert pour tous, de 7h à 18h;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les coûts du camp de jour estival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter les coûts suivants :

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
FRAIS CAMP DE JOUR		
CAMP DE JOUR À LA JOURNÉE	20.00\$	-
CAMP DE JOUR À LA JOURNÉE - SORTIE	-	-
CAMP DE JOUR À LA SEMAINE	80.00\$	115.00\$
FORFAIT ÉTÉ COMPLET		
1 ^{ER} ENFANT (RABAIS 15%)	545.00\$	830.00\$
2 ^{EME} ENFANT (RABAIS 10%)	490.00\$	745.00\$
3 ^{EME} ENFANT (RABAIS 10%)	440.00\$	670.00\$

Vote pour : 4

Vote contre :

21-04-4185 **Demande d'exclusion à la CPTAQ – 1 716 290 - Pépinière N. Fontaine & Fils inc.**

- CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une exclusion de 2.9935 hectares sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE

la demande d'exclusion fait suite à une demande du propriétaire du lot afin de développer son terrain avec un usage résidentiel;
- CONSIDÉRANT QUE

le lot 1 716 290 d'une superficie de 2.9935 hectares est assujetti à la présente demande d'exclusion;
- CONSIDÉRANT QUE

tels que le démontre les documents justificatifs déposés l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
- EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu unanimement que la municipalité de Rougemont dépose une demande d'exclusion à la CPTAQ pour le lot précédemment cité.
- Vote pour : 4

Vote contre :

21-04-4186 **Demande de dérogation mineure - 500, route 112**

- CONSIDÉRANT QUE

la demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Isabelle Robert, représentant le Groupe Robert à l'égard de l'installation d'une enseigne directionnelle d'une largeur de 0,76 mètre et d'une hauteur de 0,76 mètre, au lieu d'une largeur de 0,75 mètre et d'une hauteur de 0,30 mètre, sur une structure d'une hauteur de 1,82 mètre au lieu de 1,00 mètre, tel que prescrit par la réglementation;
- CONSIDÉRANT QUE

Transport Robert vit une problématique récurrente lorsque des camionneurs provenant de l'extérieur de l'organisation locale et tentent d'entrer sur la propriété par l'entrée des employés, située sur la rue Carole plutôt que l'entrée principale, située sur la route 112;
- CONSIDÉRANT QUE

la rue Carole est interdite aux camions et que les camionneurs qui y ont pénétré se voient contraints de reculer sur la route 112;
- CONSIDÉRANT QUE

l'enseigne directionnelle projetée vise à diriger les camions de Transport Robert vers l'entrée principale située sur la route 112 plutôt que l'entrée des employés, située sur la rue Carole;
- CONSIDÉRANT QUE

l'enseigne directionnelle projetée serait implantée dans l'emprise de la rue Carole, suite à une entente à venir avec la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE

les dimensions et hauteur autorisées pour une enseigne directionnelle ne permettraient pas à celle-ci d'être visible pour des camionneurs arrivant sur une route dont la limite de vitesse est de 90 km/h;
- CONSIDÉRANT QU'

une enseigne de dimensions similaires est implantée au même emplacement depuis au moins 2009;

CONSIDÉRANT QUE	l’enseigne vise à régler un enjeu de sécurité;
CONSIDÉRANT QUE	le contenu de l’enseigne, tel que présenté, peut porter à confusion, puisque la taille de la flèche intégrée au logo de l’entreprise est similaire à celle de la flèche directionnelle et pointe vers l’entrée de la rue Carole plutôt que la route 112;
CONSIDÉRANT QUE	le Comité Consultatif d’Urbanisme recommande au conseil municipal d’autoriser l’installation d’une pancarte directionnelle d’une largeur de 0,76 mètre et d’une hauteur de 0,76 mètre au lieu d’une largeur de 0,75 mètre et d’une hauteur de 0,30 mètre qui serait installée sur une structure d’une hauteur de 1,82 mètre au lieu de 1,00 mètre tel que prescrit par la réglementation <u>CONDITIONNELLEMENT</u> à ce que l’enseigne existante soit retirée et que le graphisme de l’enseigne projetée soit révisé afin d’éviter toute ambiguïté;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d’autoriser la présente demande de dérogation mineure aux mêmes conditions que celles émises par le CCU.
Vote pour : 4	Vote contre :

21-04-4187

Demande de PIIA - 1125, rue Principale – Agrandissement d’un bâtiment principal

CONSIDÉRANT QU’	une demande de Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) a été déposée par madame Josée Boisvert, à l’égard d’un projet d’agrandissement d’une résidence située dans la zone 405;
CONSIDÉRANT QUE	le projet vise à ajouter un second logement en partie gauche de la cour arrière;
CONSIDÉRANT QUE	l’architecture de l’agrandissement respecte l’architecture du bâtiment principal existant, notamment en ce qui concerne la volumétrie, les pentes de toit et les dimensions et emplacement des ouvertures;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement extérieur en clin de bois et le revêtement de toiture de tôle métallique de l’agrandissement sont similaires à ceux présents sur la partie existante et seront peints de couleur identique;
CONSIDÉRANT QUE	le projet respecte la présence d’arbres matures sur le terrain;
CONSIDÉRANT QUE	le projet respecte le cachet d’origine du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	le Comité Consultatif d’Urbanisme recommande au conseil municipal d’autoriser l’émission du permis de construction, <u>CONDITIONNELLEMENT</u> à ce que les éléments décoratifs, incluant les corbeaux, moulures et cadres de l’agrandissement soient identiques aux éléments présents sur le bâtiment principal existant.

EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d’autoriser l’émission du permis de construction aux mêmes conditions que celles émises par le CCU.
Vote pour : 4	Vote contre :

21-04-4188 Rapport d’activités annuelles de l’an 8 du Schéma de couverture de risques incendie

- CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, ci-après appelé « Schéma », est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2012;
- CONSIDÉRANT QUE l’action 3 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie oblige la MRC de Rouville à produire un rapport d’activités annuelles et de le transmettre au Ministère de la Sécurité publique et aux municipalités, et ce, dans le délai prescrit, tel que définie dans l’article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4);
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Rouville doivent transmettre toutes les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport, tel que définie à l’action 4 du Schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu que la Municipalité de Rougemont adopte le rapport d’activités annuelles de l’an 8 du Schéma produit par le Directeur du service incendie et permet la transmission de ce rapport à la MRC de Rouville ainsi qu’à ces municipalités et au Ministère de la Sécurité publique.

Vote pour : 4 Vote contre :

21-04-4189 Nettoyage du puits Vadnais II

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au nettoyage du puits Vadnais II cet été ;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission auprès de trois (3) soumissionnaires afin de faire effectuer les travaux durant le long week-end de la fête nationale des Patriotes, du 16 au 18 mai 2021;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions et que celles-ci sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de retenir la soumission de Pompes et Traitements d’eau Bernier inc., au montant de 14 900 \$ avant taxes, pour le nettoyage du puits Vadnais II aux dates mentionnées ainsi qu’aux termes et conditions établis dans les documents de demande de soumission.

Vote pour : 4 Vote contre :

21-04-4190 Inspection des borne-fontaine

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l’inspection des bornes-fontaines sur son territoire;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d’accepter l’offre de service de SIMO Management inc. pour l’inspection annuelle des bornes-fontaines, au montant de 29.00\$ par bornes, soit un total approximatif de 3045 \$ (105 bornes-fontaines au total) sans l’option d’inspection des vannes.
- Vote pour : 4 Vote contre :

21-04-4191 Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de lever la séance puisque l’ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 4 Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 13^e jour d'avril 2021

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Michel Arseneault
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

PROJET